



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 081-2024
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.103

Déposée le : 14.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bohnenblust (Biel/Bienne, PLR) (porte-parole)
Günthör (Erlach, UDC)
Pauli (Nidau, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 911/2024 du 4 septembre 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : Non classifié

Nouveau règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale : mise en œuvre en général et gymnases biennois

Le 1^{er} août 2024 entrera en vigueur le nouveau règlement de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, lequel prévoit à l'article 7 que la durée des filières de maturité gymnasiale est de quatre ans au moins. Aussi le Gymnase de Bienne et du Jura bernois devrait-il compter environ un quart d'élèves en plus dans un avenir proche.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Comment le Conseil-exécutif pense-t-il mettre en œuvre les nouvelles directives sur les plans infrastructurel et institutionnel ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel il faudrait pérenniser la coexistence et les synergies entre les deux gymnases à Bienne et qu'il faille dès lors chercher à équilibrer leurs effectifs d'élèves ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. *Comment le Conseil-exécutif pense-t-il mettre en œuvre les nouvelles directives sur les plans infrastructurel et institutionnel ?*

La prolongation de la durée de la formation gymnasiale à quatre ans nécessitera des adaptations importantes pour la partie francophone du canton. Dans le cadre du projet de créa-

tion d'un site supplémentaire pour les écoles moyennes, des mandataires externes ont rédigé un rapport comprenant des scénarios de formation pour les écoles moyennes bernoises jusqu'en 2040. Ce rapport contient des scénarios de formation par région qui permettent de déterminer les besoins futurs en locaux scolaires. Sur la base de ce document, la suite de la procédure doit être clarifiée avec les organes responsables et les parties prenantes.

2. *Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis selon lequel il faudrait pérenniser la coexistence et les synergies entre les deux gymnases à Bienne et qu'il faille dès lors chercher à équilibrer leurs effectifs d'élèves ?*

Le nombre d'élèves dans la région biennoise devrait augmenter suite à la mise en œuvre, conformément aux dispositions fédérales, de la formation gymnasiale en quatre ans dans la partie francophone du canton. Il est prévu de maintenir à Bienne une école moyenne de langue française et une école moyenne de langue allemande qui collaborent de manière intensive, notamment dans le domaine des filières bilingues, mais aussi dans le domaine de l'infrastructure scolaire. Il existe déjà aujourd'hui une étroite collaboration entre les deux écoles. L'objectif est de préserver l'équilibre existant entre les deux institutions et de rechercher des solutions organisationnelles ou infrastructurelles qui en tiennent compte.

Destinataire
– Grand Conseil